



Wallonie – Groupe TEC

Avis aux bénéficiaires de la Convention collective de travail octroyant une allocation complémentaire de chômage en faveur des travailleurs âgés licenciés (ou plus communément appelée au sein du groupe TEC : canada dry – départ à 55 ans).

La chasse aux chômeurs lancée par le Gouvernement Michel impacte les agents du groupe TEC, bénéficiaires de la CCT canada dry – départ à 55 ans (ou avec une ancienneté de service de 35 ans minimum) qui sont licenciés et donc sont versés sur le chômage avec une allocation complémentaire mensuelle octroyée par l'employeur en fonction des années de services passées dans le groupe TEC.

Les effets pervers des mesures imposées en matière de disponibilité sur le marché de l'emploi mais aussi de recherche active d'emploi, mettent en difficulté nos pseudo-pré-pensionnés qui lorsqu'ils optent pour ce système de canada dry n'ont bien sûr pas l'intention de chercher de l'emploi ailleurs mais bien de profiter d'un repos mérité ! Or, ces mesures abjectes devaient s'appliquer à tous, même aux travailleurs déjà dans le système avant la mise en place de celles-ci (1^{er} janvier 2015) et qui n'étaient pas en connaissance de cause !

Imposer une recherche active d'emploi à des travailleurs licenciés avec une carrière bien remplie et bénéficiant d'une prépension ou dans le cas présent d'un canada dry, est diamétralement opposé au principe même d'une saine politique de l'emploi. Mais c'est hélas la logique du monde politique de droite qui sans cesse attaque les acquis sociaux des prolétaires que nous sommes.

Les négociations menées au fédéral par la FGTB et notamment sur les fins de carrière ne sont guère concluantes compte tenu du peu d'espace de dialogue social existant.

J'ai donc demandé audience à la Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation en Wallonie, Éliane Tillieux, afin d'exposer les aberrations de ces mesures et bien évidemment de tenter d'obtenir certaines garanties pour nos travailleurs concernés.

Il ressort de cet entretien, tout en restant dans le cadre normatif fédéral imposé aux régions, que la situation des ex-travailleurs des TEC qui ont bénéficié de la CCT « Canada dry » varie en fonction de leur âge et de la date à laquelle ils ont quitté l'entreprise :

Les travailleurs partis jusqu'au 31 décembre 2014 relèvent de la disponibilité passive. Ils doivent, dès lors, uniquement répondre aux sollicitations d'emploi ou de formation qui leur seraient envoyées et ce, jusqu'à 65 ans. Ils ne seront jamais convoqués par le Forem pour vérifier une recherche active d'emploi.

Les travailleurs partis à partir du 1^{er} janvier 2015 et qui ont 60 ans ou plus relèvent de la disponibilité adaptée. Ils seront éventuellement convoqués à partir de septembre 2017 par le Forem pour se voir proposer un accompagnement adapté d'un an. Si, au terme de cet accompagnement, ils sont sans emploi, ils basculent dans la disponibilité passive (système identique que pour le premier cas de figure) jusqu'à 65 ans.

Les travailleurs partis à partir du 1^{er} janvier 2015 et qui ont moins de 60 ans relèvent de la disponibilité active et sont tenus de rechercher activement un emploi. Ils seront convoqués au minimum une fois par an par le Forem pour vérifier ces démarches. À partir de 60 ans, ils basculent dans la deuxième situation.

À cela, il faut ajouter une inconnue qui subsiste toujours quant à l'assimilation des années passées au chômage pour le calcul de la pension. Cette matière relève exclusivement du fédéral.

*Johan Lambert
Président interrégional wallon*

Namur -Luxembourg

Exercice d'imposition 2017 – Revenus 2016

Cette année encore, la CGSP TBM sera à vos côtés affiliés CGSP TBM, pour vous aider à remplir votre déclaration fiscale. Ci-dessous, vous trouverez les permanences fiscales pour les deux provinces :

- les 1, 22 et 29 juin 2017 de 9h à 15h à la CGSP Namur (bureau TBM 2^e étage) ;
- le 8 juin 2017 de 9h à 11h au dépôt de Marloie;
- le 14 juin 2017 de 9h30 à 11h au dépôt de Florenville.

Afin d'organiser au mieux ces permanences il est impératif de prendre rendez-vous avec le secrétariat :

Patrick Croon 0497/02 72 93 OU 081/729 122.

J'attire votre attention sur l'importance de vous munir des documents nécessaires au calcul de vos impôts : déclaration d'impôt avec le brouillon ; déclaration de l'année précédente ; revenu cadastral ; fiche de rémunération 281.10 etc. ; fiche des congés payés 281.10 ; éventuellement preuve de paiement de pension alimentaire ; attestation épargne-pension et assurance vie ; prêt hypothécaire, date du prêt et précisez s'il s'agit d'un refinancement, les documents du prêt initial sont nécessaires (tableau d'amortissement, etc.) ; tous les documents concernant les travaux réalisés dans votre habitation donnant droit à une réduction d'impôt ; fiche pension, revenus de remplacement (chômage, maladie et invalidité) ; éventuellement, un détail de vos frais réels ; tout autre document nécessaire pour réaliser votre déclaration fiscale.

Patrick Croon
Délégué permanent
Namur-Luxembourg

Namur

Comité des Pensionnés, Prépensionnés et Allocataires sociaux

Le Comité des Aînés se réunira le jeudi 22 juin 2017 à 14h à la CGSP Namur, 41 rue de l'Armée Grouchy.

Patrick Croon
Délégué permanent

Daniel Dumont
Président Allocataires sociaux

Bruxelles-Capitale

Fraîchement sorti – le printemps s'annonce bien

Les longues discussions et négociations entre syndicats et la STIB ont enfin porté leurs fruits. En effet, le 26 avril dernier les partenaires sociaux se sont réunis en sous-commission paritaire et ont signé une série de CCT.

Celles-ci se situent à 3 niveaux.

Tout d'abord, à la CCT sur les métiers lourds, la liste existante est élargie et acceptée.

Sont désormais considérés comme métiers lourds, les métiers qui se situent :

- dans des fonctions avec environnement de travail spécifique (travaux extérieurs, en tunnel et sous-stations),
- des fonctions de conduite (bus, tram, métro, taxibus),
- des fonctions de contact clientèle en situation potentiellement dégradée (services *Field Support*),
- ainsi que des métiers en équipes successives 24h/24 ou travaux exclusivement de nuit (bus, tram, métro),
- il y aura également la mise en place d'un groupe de travail pour le suivi des nouveaux métiers lourds.

Les détails de cette CCT ainsi que la liste des métiers de toutes les catégories sont trop vastes pour être repris en détail dans cet article. Ils sont à disposition chez votre délégué local ou au bureau syndical.

La deuxième catégorie de CCT se porte sur la publicité et la communication des horaires de travail hors roulement des :

- chauffeurs bus et conducteurs de tram (J-3 11h),
- des conducteurs de métro (J-2 18h la semaine « blanche »),
- et des chauffeurs des taxibus (J-1 11h),
- ainsi que l'engagement de la direction à continuer d'améliorer les conditions de travail et du bien-être des travailleurs dans le groupe de Travail OTCS.

Comme pour la CCT « métiers lourds » tous les détails sont à disposition soit chez votre délégué local soit au bureau syndical.

Troisième et dernier volet de ce package sur table le 26 avril concerne le prolongement des CCT n° 17 (régime de chômage avec complément d'entreprise, anciennes prépensions).

Les CCT pour les agents nés en 1956, 1957, 1958 et 1959 ont été prolongées pour la durée d'un an et prendront fin le 31 décembre 2018.

Nous pensons pouvoir dire que grâce au travail intensif de nos permanents et le soutien de notre base, nous avons obtenu de belles conditions pour nos collègues et camarades tous azimuts.

Dario Coppens
Secrétaire régional

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Pour sortir du « clair-obscur »
- 4 / Soins de santé • Réforme du paysage hospitalier et du financement des hôpitaux : vers une médecine à deux vitesses
- 6 / International • Socle européen des droits sociaux : embellie ou embrouille ?
- 8 / IRB • La diversité, un combat syndical pour l'égalité et la solidarité !

Infos POSTE

- 9 / Édito • Nouveau Bruxelles X

Infos TBM

- 14 / Wallonie – Groupe TEC

Dans nos Régionales

- 15 / Namur-Luxembourg • Déclaration fiscale
- / Namur • Comité des Pensionnés, Prépensionnés et Allocataires sociaux
- / Bruxelles Capitale • Fraîchement sortie - le printemps s'annonce bien

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11